



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement



Distr.  
RESTREINTE  
UNEP/IG.6/6/Corr.2  
8 mars 1977  
FRANCAIS SEULEMENT

---

RAPPORT DE LA CONSULTATION INTERGOUVERNEMENTALE CONCERNANT  
UN PROJET DE PROTOCOLE RELATIF A LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE  
CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE TELLURIQUE

ATHENES, 7-11 FEVRIER 1977

Rectificatif

Annexe II, page 4

Modifier comme suit la quatrième ligne de l'alinéa a) du principe 14 :

"[5], [7], 9, et [11] et, le cas échéant, des difficultés qu'aura pu soulever leur ..."